



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Parcours de soins du pied diabétique au sein des établissements hospitaliers

Question écrite n° 17113

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la nécessaire reconnaissance nationale des parcours innovants de prise en charge du pied diabétique. Le diabète concerne aujourd'hui plus de quatre millions de personnes en France et constitue l'une des principales causes d'ulcérations chroniques du pied, d'hospitalisations prolongées, de perte d'autonomie et d'amputations des membres inférieurs. Chaque année, plusieurs milliers d'amputations sont réalisées à la suite de complications du diabète, alors même qu'une part importante d'entre elles pourrait être évitée grâce à une prise en charge précoce, coordonnée et pluridisciplinaire associant diabétologues, chirurgiens vasculaires, infectiologues, podologues, infirmiers spécialisés, radiologues, rééducateurs et professionnels du maintien à domicile. Plusieurs équipes hospitalières françaises ont développé des organisations innovantes reposant sur des unités ambulatoires spécialisées, permettant une prise en charge rapide des plaies complexes, une diminution des hospitalisations complètes, une amélioration du pronostic fonctionnel des patients ainsi qu'une réduction des coûts pour l'assurance maladie. Le service de diabétologie de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière a notamment mis en œuvre un parcours de soins particulièrement innovant intégrant soins spécialisés, coordination pluridisciplinaire, suivi ambulatoire et activités de recherche clinique. Toutefois, les moyens humains, immobiliers et organisationnels dont dispose actuellement cette équipe limitent fortement son développement ainsi que sa capacité à répondre à l'augmentation constante des besoins. Au-delà du seul cas de cet établissement, cette situation interroge la stratégie nationale de prévention des amputations liées au diabète et la diffusion des modèles organisationnels ayant démontré leur efficacité. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement entend faire de la prévention des amputations liées au diabète une priorité nationale de santé publique et s'il envisage de soutenir le développement des unités ambulatoires spécialisées dans la prise en charge du pied diabétique au sein des établissements hospitaliers, également si une labellisation de centres experts associant soins, recherche et innovation pourrait être créée et enfin, quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de favoriser la diffusion des organisations les plus performantes et de renforcer les moyens consacrés à cette filière de soins.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17113

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2026](#), page 6798